Repenser l'emploi des délinquants

par ***Christa A. Gillis***[1]
Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Depuis l'ouverture des premiers établissements correctionnels, l'emploi des délinquants a joué un rôle décisif dans le processus correctionnel.[2] Mais ce rôle n'a pas toujours été le même et il continue d'évoluer au rythme de l'adoption d'idéologies correctionnelles nouvelles.[3] À l'heure actuelle, nous savons que l'emploi est un excellent outil de réadaptation, mais nous en savons très peu sur les facteurs et les méthodes qui favorisent la stabilité de l'emploi chez les délinquants.[4] Des méta-analyses ont permis de confirmer de façon empirique que l'emploi constitue un facteur de risque d'importance moyenne pour la récidive chez les délinquants.[5] Ce constat fait ressortir la nécessité d'approfondir notre compréhension du concept de l'emploi des délinquants afin de pouvoir bien évaluer les besoins relatifs à l'emploi et de contribuer à réduire l'intensité de ceux-ci en favorisant l'adoption de stratégies d'intervention bien ciblées. Cet article fait état des méthodes actuelles d'évaluation relatives à l'emploi et propose des modifications à ce chapitre. Il établit également un cadre théorique pour l'analyse de la stabilité de l'emploi dans la collectivité et formule des recommandations quant à l'orientation future des interventions en matière d'emploi des délinquants.

Évaluation des besoins relatifs à l'emploi

La majorité des délinquants canadiens manifestent des besoins relatifs à l'emploi, soit approximativement 75 % des délinquants (76 % sont des hommes et 74 % sont des femmes) qui ont été identifiés comme ayant des besoins dans ce domaine au moment de leur admission dans un établissement fédéral.[6] D'ailleurs, les délinquants reconnaissent que leurs lacunes en matière d'emploi contribuent à leur comportement criminel.[7]

Il est d'ores et déjà admis que les lacunes en matière d'emploi constituent un prédicteur de la récidive de valeur moyenne,[8] mais on a pu sous-estimer l'incidence de l'emploi sur la récidive en se fiant à une définition et à des évaluations trop simplistes du concept. Jusqu'ici, les facteurs de risque liés à l'emploi ont généralement été évalués de manière dichotomique, par exemple en constatant la présence ou l'absence de lacunes en matière d'emploi, ce qui a pu réduire la capacité prédictive de ces facteurs. De plus, nombre des éléments des évaluations portaient sur les antécédents du sujet, ce qui réduit l'utilité de l'information pour ce qui est d'orienter les évaluations actuelles.

L'emploi est l'un des sept domaines de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) utilisé lors du processus de l'Évaluation initiale des délinquants (EID) qui vise à cerner les besoins criminogènes des délinquants au moment de leur admission dans les établissements correctionnels fédéraux.[9] Le domaine de l'emploi de l'IDAFD permet d'évaluer de façon complète les facteurs de risque statiques et dynamiques relatifs à l'emploi. Il est donc utile non seulement pour prévoir le risque de récidive mais aussi pour déterminer l'intensité des interventions requises en matière d'emploi pour réduire le risque de récidive, conformément au principe du risque. En outre, certains éléments du domaine de l'emploi de l'IDAFD sont parfois appliqués pour déterminer des secteurs nécessitant une intervention particulière, conformément au principe des besoins.[10]

La mise au point d'outils dynamiques d'évaluation du risque tel que l'IDAFD a renforcé non seulement notre capacité d'évaluer efficacement les besoins et les compétences du délinquant, mais aussi notre capacité de suivre l'évolution des besoins du délinquant en matière d'emploi à la suite de sa participation au traitement. Il n'en reste pas moins que nous devons continuer d'améliorer l'évaluation dynamique des compétences, des attitudes, des valeurs, des croyances et de la satisfaction du délinquant relativement à l'emploi. Telle est la recommandation formulée par Paul Gendreau et ses collègues,[11] qui préconisent de renforcer l'évaluation dynamique au moyen de l'IDAFD en utilisant un ensemble d'échelles comme celles que j'ai proposées.[12] En appliquant les principes du classement efficace,[13] il serait possible d'utiliser l'évaluation dynamique pour mieux comprendre les besoins criminogènes, les compétences et les points forts du délinquant. Cela renforcerait la capacité de classer les besoins du délinquant en matière d'emploi et d'adopter les bonnes stratégies d'intervention. De plus, l'adoption de telles stratégies permettrait de réévaluer les besoins du délinquant relatifs à l'emploi à la suite de sa participation à des cours de formation. Le mieux serait d'appliquer un ensemble de protocoles d'évaluation statique et dynamique du risque et des besoins pour apprécier les compétences éventuellement favorables à la réinsertion sociale ainsi que les facteurs qui exposeraient le délinquant au danger de retomber dans la criminalité. Une telle approche serait conforme à la *Stratégie correctionnelle* du Service correctionnel du Canada, qui préconise de bien évaluer les besoins criminogènes du

délinquant, de classer ceux-ci et d'intervenir en prenant les mesures correctionnelles qui s'imposent.

L'emploi comme traitement

Comme nous l'avons déjà vu, les chercheurs avaient tendance à évaluer les besoins relatifs à l'emploi de manière dichotomique, par exemple en constatant l'existence ou l'absence de besoins à ce chapitre. Et les méthodes habituelles d'évaluation des programmes témoignent d'une même approche. Ces faiblesses méthodologiques, qui réduisent l'utilité de l'information recueillie, ont été relevées par de nombreux chercheurs qui ont passé en revue les études sur l'emploi.[14] Ainsi, dans nombre des évaluations des stratégies d'intervention en matière d'emploi, on définit la variable explicative de manière dichotomique, en précisant par exemple si tel délinquant a participé ou non à tel programme d'emploi. Cette définition est contraignante, en ce qu'elle empêche d'examiner des facteurs intégrants, tels que la qualité et la durée de la participation au programme et les motifs du décrochage. Dans nombre d'évaluations de programmes, on omet aussi de préciser quels étaient les besoins et les compétences des sujets avant qu'ils participent au programme. Par ailleurs, il est important de tenir compte de l'incidence possible sur le rendement relatif à l'emploi et les réalisations grâce au traitement de l'effet cumulé chez le délinquant de besoins concomitants en matière d'emploi et de toxicomanie. Ryan[15] met en lumière nombre des failles de la méthodologie qui nous empêchent de parvenir à des conclusions probantes quant à l'incidence sur les délinquants de la formation à l'emploi. Entre autres, Ryan mentionne les lacunes des méthodes de recherche et de l'élaboration des programmes, en ce qui touche la comparabilité du groupe expérimental et du groupe témoin, la sélection des participants, le suivi des anciens délinquants, la distinction des variables structurelles des variables sous-culturelles et la définition de la notion du maintien de l'emploi. Il en ressort que pour être complète, l'évaluation de l'efficacité d'un programme d'emploi doit prendre en compte de nombreux facteurs, qui peuvent conditionner l'influence du programme sur le critère à l'étude (p. ex., l'obtention et le maintien de l'emploi ou le rendement dans la collectivité).

En évaluant l'incidence de la formation à l'emploi sur les délinquants, il faut être conscient des faiblesses que nous venons d'évoquer. Jusqu'ici, les résultats des études sont loin d'être concluants. Pour certaines études, on fait état de résultats favorables en ce qui touche la récidive. Pour d'autres études, on signale que la formation à l'emploi n'a produit aucun effet ou presque. Dans leur méta-analyse des programmes d'éducation et de formation professionnelle, Pearson et Lipton[16] résument bien l'état des recherches en matière d'emploi : « Bien que certains types de programmes d'éducation et de formation professionnelle semblent *prometteurs* pour ce qui est de réduire la récidive, le manque d'études fondées sur des méthodes de recherche supérieures nous empêche de conclure que ces programmes *se sont avérés* efficaces pour ce qui est de réduire la récidive. »

Les conclusions des méta-analyses sur l'ensemble des ouvrages relatifs au traitement[8] nous montrent que la façon de questionner a évolué. Il ne s'agit plus de savoir si le traitement fonctionne. Car, comme le soutient Lipsey,[18] nous savons à présent que le traitement permet de réduire la récidive. Il s'agit maintenant d'utiliser l'information tirée de la recherche pour élaborer des stratégies d'intervention efficaces à l'intention des délinquants qui manifestent des besoins en matière d'emploi.

En tant que composante de la stratégie globale de la gestion du risque, les interventions relatives à l'emploi nous offrent la possibilité réelle d'amener les délinquants à changer, en ce qu'elles allient la formation axée sur des compétences professionnelles spécifiques à celle qui vise à leur faire acquérir des compétences génériques accroissant leur employabilité dans la collectivité. De telles interventions concordent avec la conviction que les délinquants peuvent s'amender et que leur réadaptation constitue la meilleure façon de protéger la société.

En évaluant les résultats des programmes, il faut se rappeler que bien souvent, la récidive est le seul critère utilisé pour apprécier l'efficacité du programme. Ainsi, les études en question ne rendent pas compte de certains résultats intermédiaires que l'on attendrait normalement d'un programme d'emploi, tels que l'acquisition de nouvelles compétences génériques et spécifiques et l'obtention d'un emploi à la mise en liberté. Que ces facteurs soient omis nous paraît cependant normal, compte tenu des difficultés liées au suivi à long terme, voire à court terme, des résultats de la réinsertion sociale.

Modèle théorique

La nécessité d'adopter un modèle théorique intégré à l'égard de l'emploi est incontestable. Avant d'élaborer des programmes efficaces, il faut d'abord connaître les divers facteurs et les processus qui concourent à déterminer le potentiel de réinsertion sociale et la stabilité de l'emploi chez le délinquant dans la collectivité.

Comme nous l'avons déjà vu, nombre des études menées jusqu'ici ont examiné l'emploi principalement en fonction de la récidive, une approche qui fait abstraction de résultats immédiats dont l'étude est

essentielle pour plusieurs raisons. D'abord, bien des programmes d'emploi en établissement favorisent l'acquisition de compétences professionnelles spécifiques, qui cependant ne correspondent pas aux compétences requises pour profiter des possibilités d'emploi offertes dans la collectivité. Ensuite, en mesurant l'efficacité d'un programme en fonction de la récidive seulement, les chercheurs négligent d'autres avantages éventuels de la participation au programme, tels que l'obtention et le maintien d'un emploi et l'adoption progressive d'un comportement prosocial. Cela dit, la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants demeure l'objectif primordial de la prestation des programmes. À ce titre, elle est un élément essentiel de tout modèle théorique de l'emploi qui se veut complet.

Un nouveau modèle théorique pour prévoir la stabilité de l'emploi vient d'être formulé.[19] Il s'agit en fait de l'adaptation d'un modèle théorique de la prévision du comportement criminel,[20] qui se fonde sur une perspective d'apprentissage social et de cognition et qui incorpore des éléments des modèles proposés par Andrews et Bonta[21] et par Ajzen.[22] En outre, le nouveau modèle comprend les facteurs de risque qui se sont révélés les meilleurs prédicteurs de la récidive.

Le modèle du renforcement personnel, interpersonnel et communautaire (RPIC)[23] a été élaboré pour tenir compte des facteurs qui favorisent la criminalité ou qui en réduisent le risque. Il se fonde sur une perspective d'apprentissage social pour cerner l'interaction entre différents groupes de facteurs : a) les facteurs qui dépendent de la volonté de la personne, qui découlent de ses attitudes, de ses valeurs et de ses croyances, et sur lesquels la personne exerce un contrôle, au moyen de l'autodiscipline et de la cognition; b) les facteurs qui dépendent des relations interpersonnelles et qui se manifestent par l'influence d'autrui, c'est-à-dire l'influence des fréquentations et du milieu social de la personne, qui lui servent d'exemples et qui approuvent sa conduite, etc.; et c) les facteurs qui pour le délinquant deviennent des récompenses immédiates en vertu de ses expériences antérieures. Ces facteurs immédiats, eux-mêmes en interaction avec des facteurs contextuels plus lointains, tels que l'influence du quartier, déterminent la perception qu'a le délinquant des conséquences et des récompenses du comportement criminel.[24] Pour les besoins de cette étude, le modèle a été modifié de façon à prévoir la stabilité de l'emploi chez les délinquants libérés sous condition, en y incorporant les éléments pertinents pour ce qui est des attitudes et des croyances relatives à l'emploi.

Pour l'étude sur la stabilité de l'emploi, la collecte des données s'est faite en deux étapes, dont la première a pris fin avant les essais, en septembre 1999, et la deuxième, après les essais, en mars 2000. Jusqu'ici, nous avons examiné les facteurs qui favorisent la stabilité de l'emploi, mais nous avons l'intention de poursuivre la recherche pour évaluer l'incidence à long terme de la stabilité de l'emploi sur la réinsertion sociale. Au bout du compte, nous aurons donc étudié les résultats à court et à long terme de l'obtention et du maintien d'un emploi dans la collectivité.

La présente recherche sur l'emploi dans la collectivité permettra aussi de dresser une liste de vérification rapide des facteurs de réussite de la réinsertion sociale qui se sont révélés les plus déterminants. Les agents de libération conditionnelle pourront consulter cette liste en conjonction avec les facteurs de risque relatifs à l'emploi afin d'évaluer le rendement des délinquants ayant des besoins en matière d'emploi.

Qui plus est, nous examinerons non seulement les lacunes statiques, mais aussi les facteurs dynamiques relatifs à l'emploi chez les délinquants. En plus de contribuer à l'avancement des méthodes d'évaluation de l'emploi, cette stratégie nous permettra de nous appliquer à cerner à nouveau les compétences et les qualités relatives à l'emploi qui aident les délinquants à se réadapter à la vie dans la collectivité.

Innovations et orientations futures

Il ne fait aucun doute que nous assistons à un regain d'intérêt pour la recherche sur l'emploi en tant que facteur important de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants, pour ce qui est du risque et des besoins. Cependant l'étude systématique dans ce domaine en est encore à ses débuts. Nous savons à présent que l'emploi a une incidence décisive sur les résultats de la mise en liberté, mais nous commençons à peine à définir les facteurs et les processus qui concourent à la réussite des délinquants dans la collectivité, pour ce qui est d'obtenir et de maintenir un emploi et de réintégrer la société.

Cette situation est représentative de l'état de l'évaluation du risque et des besoins dans tout le système correctionnel. Nous avons une bonne compréhension du risque et nous continuons sans cesse d'enrichir nos connaissances pour étendre notre savoir et accroître notre capacité d'intervenir afin de réduire les besoins criminogènes des délinquants, dont les besoins relatifs à l'emploi. Ceux-ci constituent donc un champ d'étude important. Quand nous aurons une meilleure connaissance des mécanismes et des processus qui conditionnent la stabilité de l'emploi, nous serons en mesure d'élaborer des stratégies d'intervention en établissement et dans la collectivité. Une fois ces connaissances acquises, nous pourrons nous

consacrer aussi à l'étude de la réceptivité des délinquants aux interventions, notamment selon le sexe, la race, le degré de motivation et les différents modes d'apprentissage, soit des questions auxquelles la recherche correctionnelle s'est peu intéressée jusqu'ici.

Nous avons toutes les raisons de croire que la recherche actuelle et les mesures d'intervention auprès des délinquants nous permettront de recueillir des données utiles avec lesquelles nous pourrons élaborer une stratégie d'emploi complète et systématique. ■

[1] 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

[2] GAES, G. G., FLANAGAN, T. J., MOTIUK, L. L. et STEWART, L. «Adult correctional treatment», *Prisons*, Tonry, M. et Petersilia, J., éd. Chicago, University of Chicago Press, 1999, p.361-426,

[3] GUYNES, R. et GREISER, R. C. «Contemporary prison industry goals », *A Study of Prison Industry: History*, *Components*, *Goals*, College Park, MD, American Correctional Association, 1986, p. 19-29. Voir aussi SIMON, F. H., *Prisoners' Work and Vocational Training*, Londres, Routledge, 1999.

[4] GILLIS, C. A. *The Prediction of Employment Stability in a Sample of Federal Offenders on Conditional Release*, Ottawa, Université Carleton, Département de psychologie, 1998, projet de thèse inédit. Voir aussi RYAN, T. A, *Job Retention of Offenders and Ex-Offenders: Review and Synthesis of the Literature*, University of Southern Carolina, College of Criminal Justice, 1998, manuscrit inédit.

[5] GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C. «A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works!», *Criminology*, vol. 34, nº 4, 1996, p. 575-607. Voir aussi GENDREAU, P., GOGGIN, C. et GRAY, G., «Les domaines de besoins des délinquants : emploi », *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, nº 3, 1998, p. 16-19.

[6] Voir « L'emploi des délinquants », *Forum*, *Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, nº 1, 1996, p. 3-51. Voir aussi GENDREAU, GOGGIN et GRAY, 1998.

[7] EREZ, E. «Rehabilitation in justice: The prisoner's perspective », *Journal of Offender Counseling*, *Services and Rehabilitation*, vol. 11, 1987, p. 5-19.

[8] GENDREAU, GOGGIN et GRAY, 1998.

[9] MOTIUK, L. « Système de classification des programmes correctionnels : Processus d'évaluation initiale des délinquants (EID), *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, nº 1, 1997, p. 18-22. Voir également TAYLOR, G. « Préparer des rapports pour les décisions relatives à la libération conditionnelle : Utiliser nos renseignements et notre temps de la meilleure façon possible », *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, nº 2, 1998, p. 30-34.

[10] Pour plus de renseignements sur les principes de risque et de besoins voir ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGE, R. D. «Classification for effective rehabilitation: Rediscoering psychology», *Criminal Justice and Behavior*, vol.17, 1990, p. 19-52. Voir aussi ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, 2e édition, Cincinnati, OH, Anderson, 1998.

[11] GENDREAU, GOGGIN et GRAY, 1998.

[12] GILLIS, 1998.

[13] ANDREWS, BONTA et HOGE, 1990. Voir aussi ANDREWS et BONTA, 1998.

[14] GAES, FLANAGAN, MOTIUK et STEWART, 1999. Voir GERBER, J. et FRITSCH, E. J. «Adult academic and vocational correctional education programs: A review of recent research», *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 22, 1995, p. 119-142. Voir aussi PEARSON, F. S. et LIPTON, D. S. *The effectiveness of educational and vocational programs: CDATE meta-analyses*, Toronto, ON, 1999. Document présenté à la rencontre annuelle de l'American Society of Criminology. Et voir RYAN, 1998.

[15] RYAN, 1998.

[16] PEARSON et LIPTON, 1999.

[17] ANDREWS, BONTA et HOGE, 1990. Voir aussi ANDREWS et BONTA, 1998. Et voir ANDREWS, D. A., ZINGER, I., HOGE, R. D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F. T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis », *Criminology*, vol. 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi LIPSEY, M., *The Efficacy of Intervention for Juvenile Delinquency: Results from 400 Studies*, Reno, NV, 1989. Document présenté à la 41e rencontre annuelle de l'American Society of Criminology.

[18] LIPSEY, M. «What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents?» dans J. McGuire, éd., *What Works: Reducing Reoffending. Guidelines from Research and Practice*, West Sussex (Angleterre), John Wiley and Sons, 1995, p. 63-78.

[19] GILLIS, 1998.

[20] GILLIS, C. A. et ANDREWS, D. A. *Integrating the PIC-R perspective and theory of planned behavior: Specifying the role of attitude in predicting criminal behaviour*, Ottawa, ON, Université Carleton, 1997, article inédit.

[21] ANDREWS, D. A. *A Personal*, *Interpersonal and Community-Reinforcement Perspective on Deviant Behaviour (PIC-R)*, Toronto, ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1982. Voir aussi ANDREWS et BONTA, 1998.

[22] AJZEN, I. «From intentions to actions: A theory of planned behavior », dans J. Kuhl et > Beckman, éd., *Action Control: From Cognition to Behavior*, 1985, p. 11-39, New York, NY, Springer-Verlag. Voir aussi AJZEN, I. et FISHBEIN, M. *Understanding Attitudes and Predicting Social Behavior*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1980.

[23] ANDREWS, 1982. Voir aussi ANDREWS et BONTA, 1998.

[24] ANDREWS, 1998. Voir aussi ANDREWS dans McGUIRE, éd., 1995, p. 35-62.

À venir dans *FORUM, Recherche sur l'actualité correctionnelle*

L'édition du mois de septembre sera consacrée à la gestion des délinquants condamnés à perpétuité et des délinquants condamnés à une peine de longue durée.